



EXTRAIT DE PÉTITION

(Article 64 du Règlement)

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 2 400 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE l'inversion du flux du pétrole dans l'oléoduc apportera les dommages suivants :

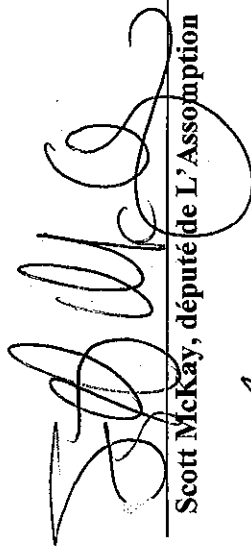
- un bris éventuel (accident) polluera notre environnement : terrains, eau (puits et cours d'eau);
- du pétrole sale circulera dans un oléoduc traversant le Québec, son territoire agricole et urbain;
- le Québec n'a aucun intérêt stratégique ou énergétique à faire circuler du pétrole en provenance des sables bitumineux de l'Alberta;
- aucun emploi ne sera créé dans nos régions (et en fera perdre à Montréal);
- la construction de trois stations de pompage augmentera les nuisances créées par l'inversion du flot;
- ce pompage augmentera la pression différentielle dans des vieux tuyaux de 1950 et 1960, ce qui multipliera les risques d'accidents;

CONSIDÉRANT QUE l'oléoduc actuel ne peut être modifié sans risque environnemental;

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

C'est pourquoi les soussignés demandent à l'Assemblée nationale de bien vouloir exiger de la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs d'instituer une enquête du BAPE et des auditions publiques sur l'inversion du flux dans les pipelines de Montréal-Portland.

Je certifie que cet extrait est conforme au Règlement et à l'original de la pétition.



Scott McKay, député de L'Assomption

14 Jan 2010 _____
Date